

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/ 73 /F/2018 POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT.**

Date de publication : 8 / 3 / 2018

Date d'ouverture : 29 / 3 / 2018

1. Objet

1. L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture **du matériel roulant : Cinq (5) camionnettes double cabine** telles que spécifiées à la Section II, Spécifications Techniques.

2. Financement du marché

Le financement est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2018.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert(AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Délais d'exécution

La livraison sera effectuée dans un délai maximum d'un mois calendaire à dater de la conclusion du marché. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

5. Conditions de participation

5.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché conformément à l'article 151 du code des marchés publics.

5.2. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de l'ONATEL pour consultation moyennant le paiement de :

- Vingt cinq mille francs Burundais (25.000 BIF), non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;
- Vingt cinq mille francs Burundais (25.000 BIF), non remboursables, versés au sous compte de Transit des Recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Il peut également être consulté dans les locaux de l'Acheteur ou sur le site web [www.armp.bi].

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

N.B : L'absence de ces bordereaux entraîne le rejet de l'offre.

Les soumissionnaires doivent présenter les offres en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 28/3/2018 à 10 h 00, heure de Bujumbura, sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire à :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».
B.P. 60 Bujumbura –BURUNDI
Tél. : 22 266601,22266605
Fax : 22 226917.

avec la mention « Avis d'Appel d'Offres N° DNCMP/ 73 /F/2018
Fourniture du matériel :Cinq(5)camionnette double cabine roulant ».

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 28/3/2018 à 10h00, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le 28/3/2018 à 10 h30, heure locale.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il donne un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

- la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique ; et
- l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

Révérien NTAGAYE.

